

Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



Compte-rendu de la séance du 5 octobre 2012

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA SAVOIE SUR LE PROJET DE PLU ARRETE DE VERRENS-ARVEY (Art L 123-6 du code de l'urbanisme)



Dossier n° 3: PLU de VERRENS-ARVEY

Rapporteur: DDT

Dossier examiné en présence de : M.RAUCAZ, maire

La commission départementale de consommation des espaces agricoles de la Savoie, réunie le 5 octobre 2012 à Chambéry, a examiné le projet de PLU de la commune de VERRENS-ARVEY, arrêté par délibération du 17 juillet 2012 et reçu en préfecture le 09 août 2012.

Monsieur le maire confirme l'objectif communal affiché dans le projet de PLU de préserver l'activité agricole, et notamment autour des 3 grandes exploitations recensées sur Verrens-Arvey.

Toutes les zones AU (zones à urbaniser), mais également certaines zones UA (zones urbaines à vocation dominante de développement de l'habitat) ont fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Cette disposition est apprécié par les membres de la commission.

Cependant, l'analyse de la consommation du foncier et la justification des objectifs de modération de la consommation de l'espace mériteraient d'être complétées dans le rapport de présentation et le projet d'aménagement et de développement durables.

Appelée à se prononcer, la commission émet un avis favorable à l'unanimité au projet de PLU, assorti toutefois de deux réserves :

les secteurs concernés par une orientation d'aménagement et de programmation seront affichés sur le plan de zonage;

un complément sera apporté au projet au regard de la consommation foncière et de la justification des objectifs de modération de celle-ci.

Chambéry, le Pour le préfet.

son représentant à la COCEA,

1 0 OCT, 2012

Jean Pierre LESTOILLE